



En décembre 2018, Eco-mobilier ouvre un appel d'offres pour renouveler son schéma opérationnel de logistique et de traitement des meubles usagés avec de nouveaux principes.

DES PARTENARIATS DANS LA DURÉE AVEC LES OPÉRATEURS

Pour valoriser chaque année 1 million de tonnes* de DEA** sans recourir à l'enfouissement, Eco-mobilier doit mettre en place des partenariats dans la durée avec les opérateurs et leurs exutoires. Car seuls ces partenariats peuvent offrir aux filières françaises la visibilité et la stabilité dont elles ont besoin dans les 5 prochaines années, pour que le risque et la valeur soient partagés et les investissements accompagnés.

Avec ces partenariats, Eco-mobilier souhaite s'appuyer sur les acteurs qui préparent les fractions. Leur capacité à valoriser eux-mêmes les DEA et/ou à trouver les bons débouchés. Leur capacité à nouer des partenariats dans le temps avec les exutoires. Leur capacité à définir, avec chaque industriel, les standards de qualité pour les produits comme pour les combustibles.

Cette visibilité sur les capacités de valorisation doit passer par un engagement du couple préparateur/exutoire sur trois points : la durée, les volumes et les standards de qualité.

Aussi, les candidats à l'appel d'offres 2019 sont invités à présenter une vision intégrée reposant sur des engagements contractuels avec leurs exutoires. C'est sur la base de ces engagements qu'Eco-mobilier pourra s'engager lui-même à investir dans les unités de préparation et de valorisation.

AVEC UN OBJECTIF TRIPLE :

- Proposer aux opérateurs, aux exutoires et, plus globalement, aux filières un cadre plus sécurisant pour investir
- Eviter aux sites de préparation et aux exutoires d'être saturés
- Réduire l'export en valorisant plus de matière sur notre territoire

* En 2017, les 530 000 tonnes de DEA collectées par Eco-mobilier ont permis de produire 260 000 tonnes de bois recyclé et 180 000 tonnes de Combustible Solide de Récupération. Cette collecte va passer à 1 million de tonnes d'ici à 3 ans.

** Déchets d'Éléments d'Ameublement

UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL DÈS L'APPEL D'OFFRES 2019

Qu'ils soient préparateurs ou préparateurs/exutoires, les candidats sont donc invités à s'engager sur l'approvisionnement et la vente, dès cet appel d'offres. La durée de leur contrat et les volumes d'approvisionnement seront adaptés sur cette base.

Ces nouveaux contrats confortent l'opérateur « préparateur » dans sa capacité à conclure des alliances de moyen et long termes avec les exutoires de combustion ou de valorisation. Des alliances qui devront être formalisées dans une annexe quand le préparateur n'est pas exutoire.

UN CONTRAT UNIQUE SITE PAR SITE

En pratique, chaque candidat devra se positionner, site par site, sur une ou plusieurs des prestations parmi un « catalogue » issu des anciens marchés 1 à 7. Et chaque site signera un contrat unique précisant les prestations retenues par Eco-mobilier dans le cadre du marché.

Cette polyvalence des sites permettra de rationaliser les étapes de tri, de préparation, et de valorisation tout en réduisant les ruptures de charge.

Enfin, pour faciliter le ramassage et le rapprocher des centres de tri, les points de collecte seront attribués à chacun à l'intérieur d'une zone de chalandise et non dans les limites du département.

DEUX FORMULES AU CHOIX : VISIBILITÉ ET FLEXIBILITÉ

Une fois retenu, chaque candidat est référencé. Eco-mobilier lui attribue une partie ou toutes les prestations qu'il a proposées pour toute la durée du contrat. Avec deux formules d'engagement possibles :

FORMULE OFFRANT DE LA VISIBILITÉ

- **Durée** : 3 à 6 ans ferme, selon la durée de son engagement d'approvisionnement et de vente.
- **Prestations concernées : Préparation et recyclage et/ou valorisation combustible** avec engagement d'approvisionnement et de vente.
- **Engagement d'Eco-mobilier (LOT)** : engagement pluriannuel avec tonnage minimum chaque année.
- **Engagement du Prestataire**
 - Mix de recyclage et/ou de valorisation dans les conditions économiques définies au contrat pour une capacité maximale en tonnage.
 - Plan de vente par flux préparé.
- **Pénalité en cas de non respect des engagements**
 - Pénalité en faveur du prestataire, si Eco-mobilier ne respecte pas ses engagements.
 - Retrait du lot concerné, si le prestataire ne respecte pas ses engagements.
- **Période transitoire et évolution du contrat**
 - Les solutions proposées dans chaque plan de vente peuvent être soumises à une période transitoire de 18 mois avant que l'exutoire concerné ne soit considéré comme opérationnel.
 - Si elles ne sont pas opérationnelles dans les 18 mois, le contrat est requalifié en contrat « FLEXIBILITE » et réduit à 2 ans (+ 2 fois 1 an en option).

FORMULE OFFRANT DE LA FLEXIBILITÉ

- **Durée** : 2 ans + 2 fois 1 an en option.
- **Prestations concernées** : **Préparation et recyclage et/ou valorisation combustible** sans engagement d'approvisionnement et de vente.
- **Engagement d'Eco-mobilier (LOT)** : tonnage minimum chaque année.
- **Engagement du Prestataire** : Mix de recyclage et/ou de valorisation dans les conditions économiques définies au contrat pour une capacité maximale en tonnage.
- **Complément opérationnel et évolution du contrat**
 - Un complément opérationnel peut être mis en œuvre dans les 6 premiers mois du contrat. Il se compose de moyens humains, matériels ou immatériels supplémentaires pour le site ou les exutoires.
 - Ce complément n'est pas indispensable. Chaque site doit être opérationnel le jour où il remet son offre.
- **Pénalité en cas de non respect des engagements**
 - Pénalité en faveur du prestataire, si Eco-mobilier ne respecte pas ses engagements.
 - Remise en jeu des volumes de DEA concernés, si le prestataire ne respecte pas ses engagements.

Cette formule offre de la flexibilité car le prestataire ne s'engage que sur le mix recyclage/valorisation et les conditions économiques. Les exutoires sont désignés dans l'offre et dans le contrat mais peuvent changer au fil du temps.

EN RESUMÉ

FORMULE DU LOT	VISIBILITÉ	FLEXIBILITÉ
LOT CONCERNÉ	Préparation/exutoire	Préparation/exutoire
IDENTIFICATION DES EXUTOIRES	✓	✓
ENGAGEMENT D'APPROVISIONNEMENT ET DE VENTE	✓	✗
DURÉE DU CONTRAT	3 à 6 ans ferme	2 ans + 2 fois 1 an en option
OPÉRATIONNALITÉ	A la date de remise de l'offre Période transitoire possible jusqu'à 18 mois.	A la date de remise de l'offre Complément opérationnel possible jusqu'à 6 mois.

AGENDA DE LA CONSULTATION

POUR TOUS

FIN NOVEMBRE 2018 Pré-inscription sur la plateforme de réponse : <https://consultation.eco-mobilier.fr>

PRESTATIONS DE RAMASSAGE, TRI/REGROUPEMENT, PRÉPARATION/RECYCLAGE, VALORISATION

DÉCEMBRE 2018 Publication du dossier de consultation

4 MARS 2019 Nouvelle date limite de remise des offres

PRESTATIONS DE COLLECTES ALTERNATIVES ET DE TRANSPORT GROS VOLUME

MARS 2019 Publication du dossier de consultation

MI-MAI 2019 Date limite de remise des offres

POUR TOUS

DE MAI À JUIN 2019 Discussions techniques et commerciales

OCTOBRE 2019 Notification des attributaires

CONSULTATIONS À VENIR :

- Opérateur partenaire de la collecte
- Recensement d'exutoires

1^{er} janvier 2020 : entrée en vigueur des nouveaux marchés